

Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission de la sécurité publique
Mercredi 14 mai 2008, à 19 heures,
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil.

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

- M. Claude Dauphin, président
Arrondissement de Lachine
- Mme Vera Danyluk, vice-présidente
Ville de Mont-Royal
- Mme Patricia Bittar
Arrondissement de Saint-Laurent
- M. Marc Touchette
Arrondissement de Verdun
- M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec

COMMISSAIRES ABSENTS :

- M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Anthony Housefather
Ville de Côte-Saint-Luc

Conseillers municipaux présents :

- M. André Lavallée, maire, arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie
- M. Pierre Mainville, conseiller, arrondissement de Ville-Marie
- Mme Catherine Sévigny, conseillère, arrondissement de Ville-Marie

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

du Service de police de la Ville de Montréal : M. Yvan Delorme, Mme Danielle Barbeau, Mme Diane Bourdeau, Mme Marie Bourque, M. Richard Boyer, M. Pierre Brochet, M. Sylvain Brouillette, Me Alain Cardinal, M. Yves Charette, M. Denis Desroches, M. Giovanni Dio Feo, M. Marc Parent, M. Jean-François Pelletier, M. Pierre-Paul Pichette, M. Mario Plante, M. Alain Simoneau;

du Service de police de Toronto : M. Tony Warr;

du Cabinet du maire et du comité exécutif, Mme Mary-Ann Breton.

ASSISTANCE : 40 PERSONNES

1. Ouverture de la séance

À 19 h 10, le président, M. Claude Dauphin, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle. Il présente les commissaires et salue les conseillers municipaux, le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et son équipe, M. Tony Warr, directeur adjoint au Service de police de Toronto qui participe à un échange de personnel entre les deux services ainsi que les représentants de la Fraternité des policiers. Il remet à M. Warr un présent témoignant de sa visite à l'hôtel de ville de Montréal. Il explique enfin le déroulement de la soirée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Patricia Bittar, appuyée par M. Marc Touchette, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec la modification suivante : ajout de l'item Recommandations de la Commission de la sécurité publique à la suite de la consultation sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

3. Le Bilan annuel 2007 du SPVM

Le président, M. Claude Dauphin, mentionne que l'Administration a poursuivi, en 2007, ses actions en vue d'améliorer la sécurité des citoyennes et citoyens de l'agglomération. Il souligne la mise en œuvre du nouveau schéma de services et du plan d'action en sécurité routière, la sécurité accrue pour les usagers du métro et les interventions à l'encontre des gangs de rue. Il profite de l'occasion pour souligner le départ à la retraite de M. Yves Charette et le remercier du travail accompli au sein du SPVM.

Le président, M. Claude Dauphin, invite ensuite M. Delorme à présenter son équipe et à débiter sa présentation.

3.1 Présentation

Le directeur du SPVM, M. Yvan Delorme, présente les membres de son équipe de direction et il cède la parole à M. Warr, directeur adjoint au Service de police de Toronto. M. Warr remercie d'abord M. Delorme qui a permis l'échange de personnel entre les deux services. Il ajoute que cette opportunité lui a permis d'observer le professionnalisme du SPVM en action.

M. Delorme enchaîne avec les principales réalisations du SPVM en 2007, une équipe engagée envers Montréal. Il évoque la création de l'Unité métro, l'intégration des agents de stationnement, la mise en œuvre du schéma de couverture de risques et d'outils technologiques performants. Il aborde ensuite le phénomène des gangs de rue, rappelant qu'il s'agit d'une priorité, et il décrit brièvement les activités en fonction de chacun des axes d'intervention.

M. Delorme présente également le bilan positif obtenu grâce aux interventions en sécurité routière. Il explique les actions en rapport avec la lutte au terrorisme la préparation aux situations d'urgence, précisant que la formation est une des clés de la préparation. Il décrit les initiatives réalisées à l'intention de la jeunesse et de la communauté.

M. Delorme décrit ensuite les actions et les efforts de la direction du service en termes de recrutement du personnel, de réduction du nombre d'accidents de travail, de valorisation au travail, du maintien et renforcement des compétences, d'accueil de délégations étrangères et de participation à des missions extérieures. En terminant, M. Delorme présente quelques statistiques illustrant, de façon générale, la variation à la baisse de la criminalité et, plus spécifiquement, il rend compte des statistiques relatives aux crimes contre la personne et aux crimes contre la propriété.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Delorme.

3.2 Période de questions et commentaires des citoyens

Le président, M. Claude Dauphin, invite la première personne inscrite à se présenter au micro.

3.2.1 M. Yvon Leblanc

M. Leblanc relate des expériences personnelles douloureuses. Il tente de s'impliquer à titre de citoyen et il demande que les policiers soient mieux protégés.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Leblanc.

3.2.2 M. André Trépanier, Ligue des droits et libertés

M. Trépanier aborde la question du dispositif à impulsion électrique, connu également sous le nom d'arme TASER. Il rappelle avoir écrit au président de la commission pour demander la tenue d'une consultation publique sur cette question.

Il se dit étonné de la réponse obtenue et réitère sa demande pour une consultation publique.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Trépanier et explique les motifs de la décision de la commission.

3.2.3 M. Gregory Dalmasso

M. Dalmasso fait état de problèmes de sécurité aux abords de la place Dupuis et a noté une recrudescence des incivilités. La cohabitation est difficile avec les personnes qui vendent des drogues et celles qui font de la prostitution. Il réclame davantage d'interventions policières, plus d'effectifs au SPVM et des règlements municipaux plus mordants.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Dalmasso.

3.2.4 M. François Robillard, Association des résidentes et résidents des faubourgs

M. Robillard décrit les problèmes des consommateurs et revendeurs de crack et la cohabitation difficile avec les résidents du centre-ville. Il demande comment le SPVM pourra assurer la sécurité et le même niveau d'intervention alors qu'il y a moins d'effectifs l'été. Il demande également que les élus fassent pression sur les agences de santé des rives Nord et Sud afin que des services aux toxicomanes soient offerts sur leur territoire respectif et pression également sur le gouvernement fédéral afin qu'il soit possible d'intervenir plus rapidement auprès revendeurs de drogues.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Robillard et prend acte des demandes exprimées.

3.2.5 Mme Diane Selesse

Mme Selesse évoque la problématique du bruit dans les immeubles multi-logements. Elle déplore que les policiers n'interviennent pas à ce sujet.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Selesse. Il ajoute qu'il est parfois difficile de distinguer le domaine privé du domaine public en présence de conflits entre voisins, souvent mentionne-t-il, cela relève du code civil.

3.2.6 M. Marcel Lanoue

M. Lanoue mentionne qu'il a reçu un disque compact sur lequel on retrouve les statistiques associées au bilan du SPVM et il ajoute qu'il n'a pas d'ordinateur. Il réitère sa demande pour une liste des postes de quartier.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Lanoue et précise qu'il obtiendra une version papier des statistiques. M. Delorme lui remet une liste des postes de quartier.

3.2.7 Mme Sophie Sénécal, journaliste, revue L'injecteur, Cactus Montréal

Mme Sénécal demande une enquête publique sur les services du PDQ 21 dont les policiers imposent, selon elle, des parades aux détenus et distribuent des contraventions aux personnes itinérantes, prostituées et droguées pour des gestes pour lesquels les citoyens n'en recevraient pas.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Sénécal et lui demande de formuler une demande officielle par écrit.

3.2.8 Mme Catherine Landry

Mme Landry mentionne que la manifestation pacifique du 1^{er} mai a subi la répression et la brutalité policières 30 minutes après son départ de la place Valois.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Landry et souligne qu'un rapport sera demandé au SPVM afin de connaître les motifs de l'intervention policière.

3.2.9 M. Arnaud Theurillat

M. Theurillat aborde également le sujet de la répression policière qui survient dans le cadre de manifestations pacifiques et il relate les manifestations des 8 mars et 1^{er} mai derniers. Il demande comment un citoyen peut porter plainte contre un policier lorsque ce dernier refuse de dire son nom.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Theurillat et ajoute que le législateur prévoit un recours pour les citoyens. M. Delorme distingue les manifestants pacifiques de ceux qui ne le sont pas et fait état de l'opposition entre ces deux groupes au sein d'une même manifestation.

3.2.10 M. Manuel Almeida

M. Almeida demande le nombre de plaintes en déontologie et ce qu'il advient de l'affaire Bennis.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Almeida et lui indique que les statistiques relatives aux plaintes apparaissent sur le disque compact joint au bilan annuel. Il résume ensuite les conclusions de l'affaire Bennis.

3.3 Période de questions des commissaires

Le président, M. Claude Dauphin, invite les commissaires à s'exprimer mais aucun ne souhaite prendre la parole.

4. Recommandations de la Commission de la sécurité publique à la suite de la consultation sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

Le président, M. Claude Dauphin, fait lecture des recommandations suivantes de la commission :

ATTENDU les statistiques cumulatives des arrondissements de Rosemont - La Petite-Patrie (casernes 31) et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension (casernes 41) démontrant sur une période de cinq ans :

- le taux le plus élevé de pertes de vie, soit 20 décès (10 chacun) sur un total de 96;
- des pertes matérielles parmi les plus élevées, soit plus de 27 millions de dollars pour ces deux arrondissements sur un total de plus de 215 millions de dollars ;
- 1088 incendies sur un total de 8202 pour l'ensemble de l'île;

ATTENDU que les casernes 31 et 41 sont situées dans la zone de concentration comportant le plus grand nombre d'incendies, de pertes de vie et de pertes matérielles sur le territoire de l'agglomération;

ATTENDU les inquiétudes exprimées par les citoyennes et citoyens du secteur de la caserne 31 au sujet de la perte d'un véhicule de combat et d'une caserne;

ATTENDU la moyenne annuelle évaluée à 1241 sorties du premier véhicule aux casernes 31 et 41;

ATTENDU que les quartiers desservis par les casernes 31 et 41 se caractérisent par :

- un revenu moyen parmi les moins élevés de l'agglomération;
- des logements majoritairement construits avant 1970 dans des immeubles de moins de cinq étages pour la plupart attachés;
- des caractéristiques sociales et économiques spécifiques à la population du quartier de la Petite-Italie, notamment une proportion élevée de personnes âgées et d'autres particularités propres au quartier Parc-Extension où 31 399 personnes résident sur un territoire de 1,6 km²;

ATTENDU l'actuel processus d'implantation du service de premiers répondants et, lorsque complété, la forte probabilité d'une hausse significative des sorties d'autopompes aux casernes 31 et 41;

ATTENDU les inquiétudes exprimées en consultation publique quant à la perte du service de premiers répondants offert à la caserne 79 (Ville de Hampstead) avant sa fermeture;

ATTENDU l'importance du service des pompiers premiers répondants dont la mission est de sauver des vies;

La commission :

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations et qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et autres séances de la commission;

ET RECOMMANDE au comité exécutif et au conseil d'agglomération :

Concernant la fermeture de la caserne 79

CONSIDÉRANT la fermeture temporaire depuis juin 2007 de la caserne 79, la désuétude du bâtiment et les importants travaux de rénovation qui seraient requis;

CONSIDÉRANT que les temps de réponse pour ce territoire sont supérieurs aux exigences prescrites aux Orientations du ministre de la Sécurité publique et qu'ils respectent la norme NFPA 17101 et NFPA 1201;

CONSIDÉRANT les statistiques relatives au territoire couvert par la caserne 79, lesquelles démontrent sur une période de cinq ans :

- aucune perte de vie résultant d'un incendie;
- des pertes matérielles parmi les moins élevées sur l'île, soit moins de 3.2 millions de dollars sur un total de plus de 215 millions de dollars et ce, en incluant les pertes matérielles des secteurs Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest;
- un nombre de 132 incendies, incluant les données des villes de Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest, sur un total de 8202 pour l'ensemble de l'agglomération;
- une moyenne annuelle de 237 sorties de véhicules, toutes interventions confondues et incluant les sorties des premiers répondants;

CONSIDÉRANT, malgré la fermeture de la caserne 79, le maintien d'un temps de réponse équivalent grâce à la capacité des cinq casernes environnantes;

CONSIDÉRANT la capacité du Service de sécurité incendie de Montréal d'offrir le service de premiers répondants à la Ville de Hampstead à partir de la caserne située à Côte Saint-Luc;

CONSIDÉRANT le temps de réponse rapide et la disponibilité d'effectifs en mesure d'accomplir leur mission de premiers répondants malgré la relocalisation temporaire de la caserne de Hampstead;

CONSIDÉRANT le fait que le Service de sécurité incendie de Montréal est en mesure de

mettre en place des solutions permettant d'améliorer davantage la disponibilité de l'équipe des pompiers premiers répondants relocalisés à la caserne de Côte Saint-Luc;

CONSIDÉRANT que l'implantation du service premiers répondants sera complétée en décembre 2009, ce qui aura pour effet d'améliorer le temps de réponse et la disponibilité des premiers répondants grâce aux effectifs des casernes nouvellement accréditées entourant la Ville de Hampstead;

La commission recommande :

R-1

Que la caserne 79 soit définitivement fermée tel que proposé au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

R-2

Que des mesures intérimaires soient mises en œuvre afin de maximiser la disponibilité de l'unité des premiers répondants (279) desservant le territoire de la Ville de Hampstead, et ce, jusqu'à ce que l'implantation du service des premiers répondants soit complétée en décembre 2009.

Concernant la fusion des casernes 31 et 41

CONSIDÉRANT la fusion des casernes 31 et 41 proposée au projet de schéma, casernes situées dans les arrondissements Rosemont–La Petite-Patrie (31) et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (41) et le déplacement proposé de l'autopompe de la caserne 31 à la caserne 63 à Dorval;

CONSIDÉRANT les études réalisées par le SIM en 1989 et 1996 quant à une hypothèse de fusion des casernes 31 et 41, hypothèse qui ne fut pas retenue à la suite de ces études;

CONSIDÉRANT les coûts de rénovation des casernes 31 et 41 comparables à ceux de la construction d'une nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT la densité élevée de la population dans les quartiers de la Petite-Italie et de Parc-Extension, respectivement 9 113 habitants et 18 802 habitants au km²;

CONSIDÉRANT les contraintes liées à la circulation automobile aux abords du marché Jean-Talon et dans le quartier enclavé de Parc-Extension ;

CONSIDÉRANT la mise en chantier, d'ici cinq ans, de près de 3 000 unités de logement dans l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie;

CONSIDÉRANT la revitalisation en cours du secteur Marconi-Alexandra (caserne 31), une ancienne zone industrielle dont le développement résidentiel est de plus en plus important;

La commission recommande :

R-3

D'ÉMETTRE un avis favorable à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal qui doit être soumis au ministre de la Sécurité publique en vertu l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4) en assurant le maintien des actuelles casernes 31 et 41, incluant les effectifs et les véhicules en place, et en prévoyant l'ajout d'une autopompe et de 20 pompiers à la caserne 63 (Dorval).

R-4

DE PRÉVOIR au Programme triennal d'immobilisations 2009 les montants requis permettant de procéder à la rénovation des casernes 31 et 41 dans les meilleurs délais.

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme Vera Danyluk, appuyée par M. Samir Rizkalla, la commission réitère l'adoption unanime des recommandations.

5. Levée de l'assemblée

Le président, M. Claude Dauphin, remercie l'assistance, l'équipe du SPVM et les commissaires.

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme Vera Danyluk, appuyée par M. Marc Touchette, il déclare l'assemblée levée à 21 h 10.

ADOPTÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2008

(original signé)

Claude Dauphin
Président

(original signé)

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste